

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/08/2024 - 6999 - 2015 B 00773 - 813 535 135 - FINANCE JMJ

FINANCE JMJ

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 ALLEE PAUL HALARY
51100 REIMS
813 535 135 RCS REIMS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 30 juin 2024**

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023**

DEUXIEME DÉCISION

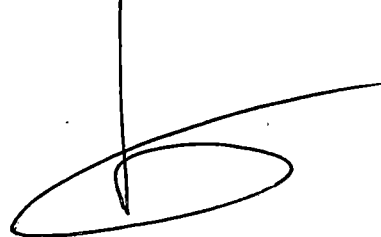
L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 125 513 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 125 513 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 236 488 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



FINANCE JMJ

**Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 ALLEE PAUL HALARY
51100 REIMS
813 535 135 RCS REIMS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Monsieur Jerome MORLET,
demeurant 249 Quater Rue de Courlancy 51100 REIMS,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 10 euros composant le capital
social de la société FINANCE JMJ,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Jerome MORLET, Associé Unique, a
établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; il a
également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les
comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations
traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

507

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 125 513 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 125 513 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 236 488 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention(s) conclue(s) par l'Associé Unique avec la Société :

- Convention de compte courant d'associé

Objet : Monsieur Jérôme MORLET dispose d'un compte courant d'associé inscrit dans les livres de la société. Le montant des sommes inscrites en compte au 31/12/2023 s'élève à 80 959 euros. Ce compte courant n'a pas fait l'objet de rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

Convention(s) conclue(s) par la Société avec une société dans laquelle l'associé unique de la Société exerce des fonctions :

- Convention de prestations de services administrative.

Objet : La société **FINANCE JMJ** a réalisé des prestations administratives pour la société **CHAUFCLIM DISTRIBUTION** pour la sommes de 46 024 euros sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 171 456 euros pour la société **CHAUFCLIM DISTRIBUTION**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

JMJ

- Convention de prestations de services administratives

Objet : La société **FINANCE JMJ** a réalisé des prestations administratives pour la société **JMAF IMMO** pour la sommes de 1 534 euros sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 5 000 euros pour la société **JMAF IMMO**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 1 800 euros pour la société **LMJ IMMO**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 20 015 euros pour la société **MORLET AGENCE EPERNAY**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de prestations de services administratives

Objet : La société **FINANCE JMJ** a réalisé des prestations administratives pour la société **MORLET AGENCE EPERNAY** pour la sommes de 19 711 euros sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 1 473 euros pour la société **POARD**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 15 000 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 5 382 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 0 euros

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide de porter à compter du 1er janvier 2024 sa rémunération en qualité de gérant à une somme fixe mensuelle de 2 500 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

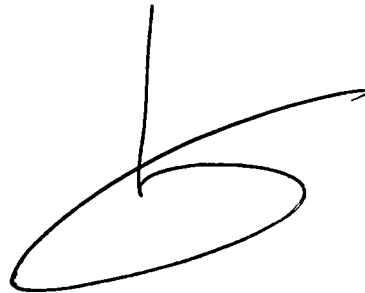
Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

SIXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Jerome MORLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal stroke and a loop.

FINANCE JMJ

**Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 ALLEE PAUL HALARY
51100 REIMS
813 535 135 RCS REIMS**

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

Le soussigné Jerome MORLET, Associé Unique et gérant de la société FINANCE JMJ, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Il n'y a rien de particulier à signaler, hormis les points évoqués dans le paragraphe "examen des comptes".

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 sont les suivants :

Nous avons pris des mesures tant sur le plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 83 909 euros contre 115 830 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,56%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 euros contre 605 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,17%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 28 401 euros contre 31 899 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 918 euros contre 2 379 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -61,41%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 32 401 euros contre 50 616 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -35,99%.

Le montant des charges sociales s'élève à 13 660 euros contre 19 107 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,51%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0 euros contre 371 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euros contre 1 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 75 381 euros contre 104 373 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,78%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 8 533 euros contre 12 063 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,26%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 40 000 euros (-61 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 48 533 euros contre 12 001 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 304,41%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 80 000 euros contre - 115 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 69665,22%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 3 020 euros contre 1 800 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 67,78%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 125 513 euros contre un bénéfice de 10 086 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1144,43%.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 415 777 euros contre 388 237 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,09%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 125 513 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	125 513 euros
------------------------	---------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 236 488 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 258 488 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'Associé Unique, en annexe au procès-verbal :

Convention(s) conclue(s) par l'Associé Unique avec la Société :

- Convention de compte courant d'associé

Objet : Monsieur Jérôme MORLET dispose d'un compte courant d'associé inscrit dans les livres de la société. Le montant des sommes inscrites en compte au 31/12/2023 s'élève à 80 959 euros. Ce compte courant n'a pas fait l'objet de rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

Convention(s) conclue(s) par la Société avec une société dans laquelle l'associé unique de la Société exerce des fonctions :

- Convention de prestations de services administrative.

Objet : La société **FINANCE JMJ** a réalisé des prestations administratives pour la société **CHAUFCLIM DISTRIBUTION** pour la sommes de 46 024 euros sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 171 456 euros pour la société **CHAUFCLIM DISTRIBUTION**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de prestations de services administratives

Objet : La société **FINANCE JMJ** a réalisé des prestations administratives pour la société **JMAF IMMO** pour la sommes de 1 534 euros sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 5 000 euros pour la société **JMAF IMMO**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 1 800 euros pour la société **LMJ IMMO**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 20 015 euros pour la société **MORLET AGENCE EPERNAY**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de prestations de services administratives

Objet : La société **FINANCE JMJ** a réalisé des prestations administratives pour la société **MORLET AGENCE EPERNAY** pour la sommes de 19 711 euros sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

- Convention de compte courant

Objet : La société **FINANCE JMJ** a avancé la somme de 1 473 euros pour la société **POARD**. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2023.

Associé concerné : Monsieur Jérôme MORLET

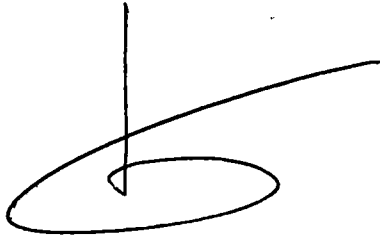
GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à REIMS
Le 14 juin 2024

Jerome MORLET
Associé Unique et Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a large, sweeping loop.

Désignation de l'entreprise :		FINANCE JMJ										1 1 2					
Adresse de l'entreprise		8 ALLEE PAUL HALARY 51100 REIMS										Durée de l'exercice précédent *		1 1 2			
Numéro SIRET *		8 1 3 5 3 5 1 3 5 0 0 0 1 2										Néant ☐ *					
												Exercice N clos le		3 1 1 1 2 1 2 1 0 2 1 3			
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC				
		Frais de développement *	CX										CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG				
		Fonds commercial (1)	AH										AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO				
		Constructions	AP										AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		1 434		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV										AW				
		Avances et acomptes	AX										AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT				
		Autres participations	CU										CV		152 364		
Créances rattachées à des participations		BB										BC					
Autres titres immobilisés		BD										BE					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts	BF										BG				
		Autres immobilisations financières *	BH										BI				
		TOTAL (II)	BJ										BK		1 434 152 364		
		Matières premières, approvisionnements	BL										BM				
		En cours de production de biens	BN										BO				
	CRÉANCES	En cours de production de services	BP										BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS				
		Marchandises	BT										BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		15 994 41 934		
DIVERS	Autres créances (3)	BZ										CA		216 630			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD										CE		15			
	Disponibilités	CF										CG		4 572			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		263			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ										CK		15 994 263 413			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écarts de conversion actif *	CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										1A		433 205 17 428 415 777			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :										Stocks :		Créances :			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		FINANCE JMJ		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000...)		DA	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)		DG	110 975		
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	125 513		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	258 488		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	80 959		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 279		
	Dettes fiscales et sociales		DY	17 427		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	51 624		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	157 289			
Ecart de conversion passif *		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	415 777			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	157 289		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FINANCE JMJ		Néant ☐ *							
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue <div>biens *</div> <div>services *</div>	FD		FE		FF			
		FG	83 909	FH		FI	83 909		
		FJ	83 909	FK		FL	83 909		
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	5		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	83 914		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	28 401	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	918	
	Salaires et traitements *						FY	32 401	
	Charges sociales (10)						FZ	13 660	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	75 381	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 533	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	40 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	40 000		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	40 000		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	48 533		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FINANCE JMJ		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	100 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	100 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	20 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	20 000	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	80 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	3 020	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	223 915	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	98 401	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	125 513	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors (SG/CRDS) A5 4 085			A2	5 382
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9 5 382		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	CESSIONS PARTS SOCIALES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
					20 000	100 000
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 415 777,36 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 125 513,15 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/04/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

PROVISIONS REGLEMENTEES :

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 153 798

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 434			1 434
Immobilisations financières	152 364	20 000	20 000	152 364
TOTAL	153 798	20 000	20 000	153 798

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 434

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 434			1 434
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 434			1 434

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	1 434	1 434	0	3 ans
TOTAL	1 434	1 434	0	

3.2 - Etat des créances = 274 820

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	274 820	274 820	
TOTAL	274 820	274 820	

3.3 - Provisions pour dépréciation = 15 994

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	15 994				15 994
Comptes financiers					
Total	15 994				15 994

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 15 987**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	14 734
Autres créances	1 253
Disponibilités	
TOTAL	15 987

3.5 - Charges constatées d'avance = 263

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 20 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2000	10,00	20 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2000	10,00	20 000

4.2 - Etat des dettes = 157 289

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	80 959	80 959		
Fournisseurs	7 279	7 279		
Dettes fiscales & sociales	17 427	17 427		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	51 624	51 624		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	157 289	157 289		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 839

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	839
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	839

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 83 909**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	83 909	100,00 %
TOTAL	83 909	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 15 987

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	14 734
Clients factures à établir(418100)	14 734
Autres créances :	1 253
Org.soc. produits à recevoir(438700)	1 253
TOTAL	15 987

8.2 - Charges constatées d'avance = 263

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	263
TOTAL	263

8.3 - Charges à payer = 839

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	839
Fourn factures non parvenues.(408100)	839
TOTAL	839